

> OFFRE D'EMPLOI

- Instructeur du Droits des sols (F/H) -

INFORMATIONS CLÉS

Réponse avant le :
04/12/2023

Référence :
18395

Direction :
Aménagement, Urbanisme et
Mobilités

Cadre d'emploi :
Rédacteurs territoriaux
Techniciens territoriaux

Lieu de Travail :
25 rue du Creuzat 38080 L'Isle
d'Abeau

Horaires :
Temps complet

**Où adresser votre
candidature :**
Rappeler la référence **18395** sur
votre candidature

Par courrier : 17 avenue du
Bourg, 38081 L'Isle d'Abeau cedex

Par mail : recrutement@capi38.fr
Joindre obligatoirement : lettre de
motivation et curriculum vitae

CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère est une intercommunalité constituée de 22 communes, comptant 111 727 habitants. Elle occupe une situation géographique privilégiée (idéalement située à 20 minutes à l'est de Lyon) et dotée d'un excellent niveau d'accessibilité : aéroport, TGV et autoroutes.

C'est un territoire singulier, à taille humaine, où patrimoine urbain, industriel et naturel vivent en parfaite harmonie. Engagée dans le développement durable, la transition énergétique et le respect de l'environnement, la CAPI est un territoire agréable à vivre, avec un tissu économique dynamique et innovant.

Elle assure une large palette de compétences au quotidien : des missions de planification, aménagement et développement (habitat, économie, urbanisme, mobilités, éclairage public, voiries, transition énergétique), mais aussi une offre de services aux habitants : petite enfance, gestion d'équipements sportifs et culturels, lecture publique, eau et assainissement...

Au sein de la Direction Aménagement-Urbanisme-Mobilités, les missions du **service Urbanisme sont les suivantes :**

- Instruire les autorisations du droit des sols (ADS) et apporter son expertise aux communes sur les dossiers sensibles
- Accompagner les communes dans l'élaboration des PLU, carte aléas ... avec production d'avis en tant que personne publique associée
- Participer à la politique de développement urbain et d'aménagement de la collectivité et coordonner les projets des communes en garantissant leur cohérence par rapport aux principes de développement du territoire défendu par CAPI.
- Participer à la mise en œuvre des politiques communautaires, lancement des études, et suivi des dossiers opérationnels (convention d'études, veille foncière et opérationnelle)
- Piloter de la mise en œuvre des PLU numérisés et la dématérialisation des ADS

Ainsi, rattaché(e) à la responsable du pôle Autorisation Droit du Sol, **vous serez chargé(e) de l'instruction des autorisations d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme. Vous serez également un soutien juridique pour l'ensemble du service, et des communes en collaboration avec votre responsable.**

Plus d'information sur www.capi-agglo.fr/la-capi/rh

Dans ce cadre, vos activités seront :

- **Être responsable du traitement des dossiers complexes d'urbanisme des collectivités**
 - Instruire les autorisations d'urbanisme
 - Lire et analyser différents types de plans et documents d'urbanisme
 - Vérifier la recevabilité des demandes et procéder à leur examen technique au vu des règles applicables
 - Procéder à la consultation des services extérieurs (Accessibilité, SDIS, DRAC, DDT, RTE, etc...)
 - Synthétiser les avis réseaux
 - Respecter les procédures dans les délais réglementaires
 - Rédiger les projets d'arrêtés
 - Renseigner ponctuellement le public et les demandeurs d'autorisations
 - Suivre l'évolution de la réglementation

- **Conseiller les communes du territoire CAPI en matière d'ADS**
 - Collaborer avec les aménageurs publics ou privés, les architectes, bureaux d'études, etc...
 - Être en relation avec les services techniques de la CAPI, infrastructures et réseaux
 - Être en relation avec les élus, les personnes publiques associées, services et commissions intéressées pour lesquels un avis, accord ou décision est sollicité au titre de l'instruction (services déconcentrés de l'Etat, Architecte des Bâtiments de France, etc...)

- **Intervention dans le domaine des études :**
 - Participer avec le responsable de service aux études des Plans Locaux d'Urbanisme pour la rédaction du zonage et du règlement
 - Intervenir dans le diagnostic préalable pour indiquer à la responsable de service les problèmes rencontrés par l'application du document d'urbanisme en vigueur
 - Emettre des avis sur les projets d'aménagement des promoteurs, etc.

- **Assister l'expert juridique pour les précontentieux**
 - Effectuer une veille juridique régulière, permettant une analyse rigoureuse et constante de la législation et des jurisprudences dans les champs de l'urbanisme
 - Sensibiliser les services et les élus sur les risques encourus par la collectivité (agents, élus) en cas de litige.
 - Seconder la responsable de pôle dans l'analyse et la nature du litige, évaluer les enjeux, définir une stratégie contentieuse en collaboration avec les services des communes
 - Rédiger des propositions de réponses aux recours gracieux en collaboration avec le responsable du pôle ADS

Savoir et savoir-faire :

- Diplôme de niveau 6 dans le domaine juridique requis
- Connaissance du Code de l'Urbanisme, des cadastres, et maîtrise de la réglementation de l'urbanisme et du droit des sols
- Connaissance du territoire CAPI
- Expérience d'Instructeur Droit du sol requise
- Maîtriser les outils bureautiques
- Maîtriser le Système d'Information Géographique (SIG) et de Géoportail
- Maîtriser les techniques d'instruction droit des sols
- Maîtriser les techniques de conduite de projet
- Maîtriser les techniques de travail partenarial
- Maîtriser les techniques des écrits professionnels (savoir produire un travail rapide, fiable et de qualité)
- Maîtriser les techniques de reporting
- Maîtriser les techniques de transmission de l'information

Savoir être :

- Sens des relations humaines et de la diplomatie
- Faire preuve de rigueur et d'organisation
- Gérer les priorités, respecter les délais
- Avoir le sens du travail en équipe
- Avoir le sens de l'accueil et du service public
- Savoir s'adapter à la diversité des interlocuteurs
- Dynamisme, réactivité, disponibilité et force de proposition
- Sens des initiatives
- Discrétion
- Autonomie

Votre rémunération :

- Rémunération statutaire + NBI + RIFSEEP + Prime de fin d'année.
- **Autres avantages** : Chèques-Déjeuner + Épargne chèques vacances + Comité des œuvres sociales + participation employeur mutuelle et prévoyance sous conditions.

Plus d'information sur www.capi-agglo.fr/la-capi/rh

